

DEC171842DR19

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc DANIEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356DAJ du 14 février 2013 nommant M. Vincent GOUJON, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DANIEL, adjoint du Délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Ingénieur d'études, Responsable des Ressources Humaines, dans la limite de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Me Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation, dans la limite de ses attributions.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Sébastien GRESIK, Ingénieur d'études, Responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de ses attributions.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GRESIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Me Géraldine PHILIPPOT Ingénieur d'études, adjoint au responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de ses attributions.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 13 juin 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON